

## Mettre en place la VAE dans un organisme de formation

Par : Fabienne Beaumelou (Défi métiers) - Novembre 2015



© Fotolia

Ce guide présente les étapes principales de la mise en œuvre de la VAE dans un organisme de formation en tant que certificateur.

Ce guide est destiné aux organismes de formation qui ont une certification enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et n'ont pas encore mis en œuvre la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Cet enregistrement implique, comme la loi le stipule, que la certification soit accessible par la VAE. Tous les organismes certificateurs ne sont pas forcément bien au fait de ce qu'il convient de faire et comment le faire.

Ce guide a pour objectif de les aider sur la marche à suivre pour mettre en œuvre leur certification par la VAE.

[Mettre en place la VAE dans un organisme de formation](#) [1]

**Tags** : [VAE](#) [2] | [organismes de formation](#) [3] | [RNCP](#) [4] | [RCO](#) [5]



[1]